

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

028-212801401-20230313-D23-03-13-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 15/03/2023

Affichage : 15/03/2023

EXTRAIT DU REGISTRE DES

DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 13 MARS 2023

FB/TD//OR n° 2023/13

Objet de la délibération :

Don aux populations de
Turquie et de Syrie

NOMBRE DE CONSEILLERS

En exercice : 29

Présents : 22

Pouvoirs : 2

Votants : 24

Date de la convocation :

7 MARS 2023

Date de publication en ligne :

20 MARS 2023

Auteur :

François BELHOMME
Maire

Monsieur le Maire certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte, et informe qu'il peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif d'Orléans dans un délai de deux mois à compter de sa publication et sa transmission aux services de l'État.

L'an deux mille vingt-trois, le lundi 13 mars à 20h30, les membres du Conseil municipal de la ville d'Épernon se sont réunis, en séance ordinaire, sous la présidence de Monsieur François BELHOMME, Maire.

Étaient présents :

François BELHOMME, Béatrice BONVIN, Jacques GAY, Armelle THÉRON-CAPLAIN, Denis DURAND, Jean-Paul MARCHAND, Christine HABEGGER, Dominique BONNET, Marie-France DURAND, Simone BEULÉ, Guy DAVID, Marc BAUDELOT, Eric ROYNEL, Sylvie ROUZET, Emmanuel SAUTEUR, Cécile COMBEAU, Dalila DOROL, Bruno ESTAMPE, Roland HAMARD, Isabelle MARCHAND, Hélène CHARRIER, Fabrice PICHARD

Excusés :

- Patricia EVENO
- Jean JOSEPH
- Stéphanie RICHARD-DUHAMEL, Pouvoir à Marc BAUDELOT
- Sonia DOKOUROFF, Pouvoir à Christine HABEGGER
- Thomas AMELOT

Absents :

- Philippe POISSONNIER
- Claire CLAIREMBAULT

Secrétaire de séance : Béatrice BONVIN

Suite au séisme du 6 février 2023, l'aide internationale s'organise autour des populations sinistrées de Turquie et de Syrie.

Afin de pallier au manque de nourriture, eau, couvertures, vêtements, produits d'hygiène, médicaments etc., l'Association des Maires de France et Régions de France relayent l'ouverture du fonds de concours FACECO (Fonds d'Action Extérieure des Collectivités Territoriales) « Turquie-Syrie » piloté par le ministère de l'Europe et des Affaires Étrangères.

Le FACECO a été créé en 2013 après le tremblement de terre à Haïti qui avait fait plus de 200 000 victimes. Ce fonds est, rappelle le Ministère, « l'unique outil de l'État donnant la possibilité aux collectivités de répondre rapidement et efficacement aux situations d'urgence et à la détresse des personnes affectées ».

Pour déterminer le montant du don de la commune il a été décidé de fixer la somme à 1€/habitant.

Sur l'exposé présenté et après avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés :



2023-26

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

028-212801401-20230313-D23-03-13-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 15/03/2023

Affichage : 15/03/2023

- **Décide d'attribuer une subvention exceptionnelle correspondant à 1€/habitant au profit de FACECO pour une action de soutien aux populations victimes du séisme du 6 février 2023,**
- **Précise que ce montant sera inscrit au budget principal de la commune exercice 2023,**
- **Autorise Monsieur le Maire ou son représentant à prendre toutes mesures nécessaires à l'application de la présente délibération.**

Fait et délibéré à Épernon,
le 13 mars 2023



Secrétaire de séance
Béatrice BONVIN



Le Maire,
François BELHOMME